

**Etude sur les conséquences et les coûts  
de la reconstitution éventuelle de l'ancienne  
Ville de Sainte-Marguerite-Estérel**

**Document présenté au**

**Ministère des Affaires Municipales, du Sport et du Loisir**

**Par :**

**Etude Economique Conseil (EEC Canada Inc.)**

**Mars 2004**

## Table des matières

1.	Ville de Sainte- Marguerite-Estérel .....	1
1.1	Présentation géographique et territoriale.....	1
1.2	Indicateurs démographiques .....	1
1.2	Principaux projets de loi ou décrets ayant conduit à la constitution de la ville actuelle .	4
1.3	Représentation politique actuelle.....	6
1.4	Représentation politique en cas de reconstitution des anciennes municipalités .....	9
2.0	Fourniture des services municipaux .....	11
2.1	Les services offerts par la ville actuelle .....	11
2.2	Impact sur les services offerts en cas de reconstitution .....	12
3.0	Ressources humaines et matérielles.....	14
3.1	Ressources humaines .....	14
3.2	Ressources matérielles .....	16
4.0	Aspects financiers locaux .....	17
4.1	Coûts de transition.....	17
4.2	L'aide financière au regroupement .....	17
4.3	Fonds de roulement, surplus accumulés et autres fonds .....	18
4.3.1	Fonds de roulement et autres fonds .....	18
4.3.2	Surplus accumulés.....	18
4.4	Dettes à Long terme .....	19
4.5	Actifs immobilisés .....	20
4.6	Programmes triennaux des dépenses en immobilisations .....	20
4.7	Rôle d'évaluation et de valeur locative .....	22
5.0	Budget des recettes et des dépenses .....	23
5.1	Démarche générale .....	23
5.2	Calcul du taux de la taxe foncière générale.....	24
5.3	Hypothèses de calcul.....	24
5.4	Principaux résultats .....	26
6.0	Impact fiscal.....	40

# 1. VILLE DE SAINTE- MARGUERITE-ESTÉREL

## 1.1 Présentation géographique et territoriale

La Ville de Sainte-Marguerite-Estérel se situe dans la région administrative des Laurentides, dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut. Elle se trouve au Nord-ouest de Montréal à environ 90 Km et est à proximité de l'autoroute 15.

Le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel est entouré dans la MRC des Pays-d'en-Haut de la Ville de Sainte-Adèle (Sud), dans la MRC de Matawinie, de la Municipalité des Entrelacs (Nord) et de la Municipalité de Chertsey (Est) ainsi que dans la MRC les Laurentides, de la Municipalité de Val-Morin (Sud-ouest), du Village de Val-David (Ouest), de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides (Ouest) et de la Réserve Indienne de Doncaster 17 (Nord-Ouest).

La Ville de Sainte-Marguerite-Estérel (code géographique 77012) regroupe les anciennes municipalités de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (code géographique 77015) ainsi que de la Ville d'Estérel (code géographique 77010). Le territoire de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson englobe à 90% celui de la Ville d'Estérel, les autres 10% touchant le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

La carte ci-après situe géographiquement la ville actuelle ainsi que les deux municipalités qui la constitue.

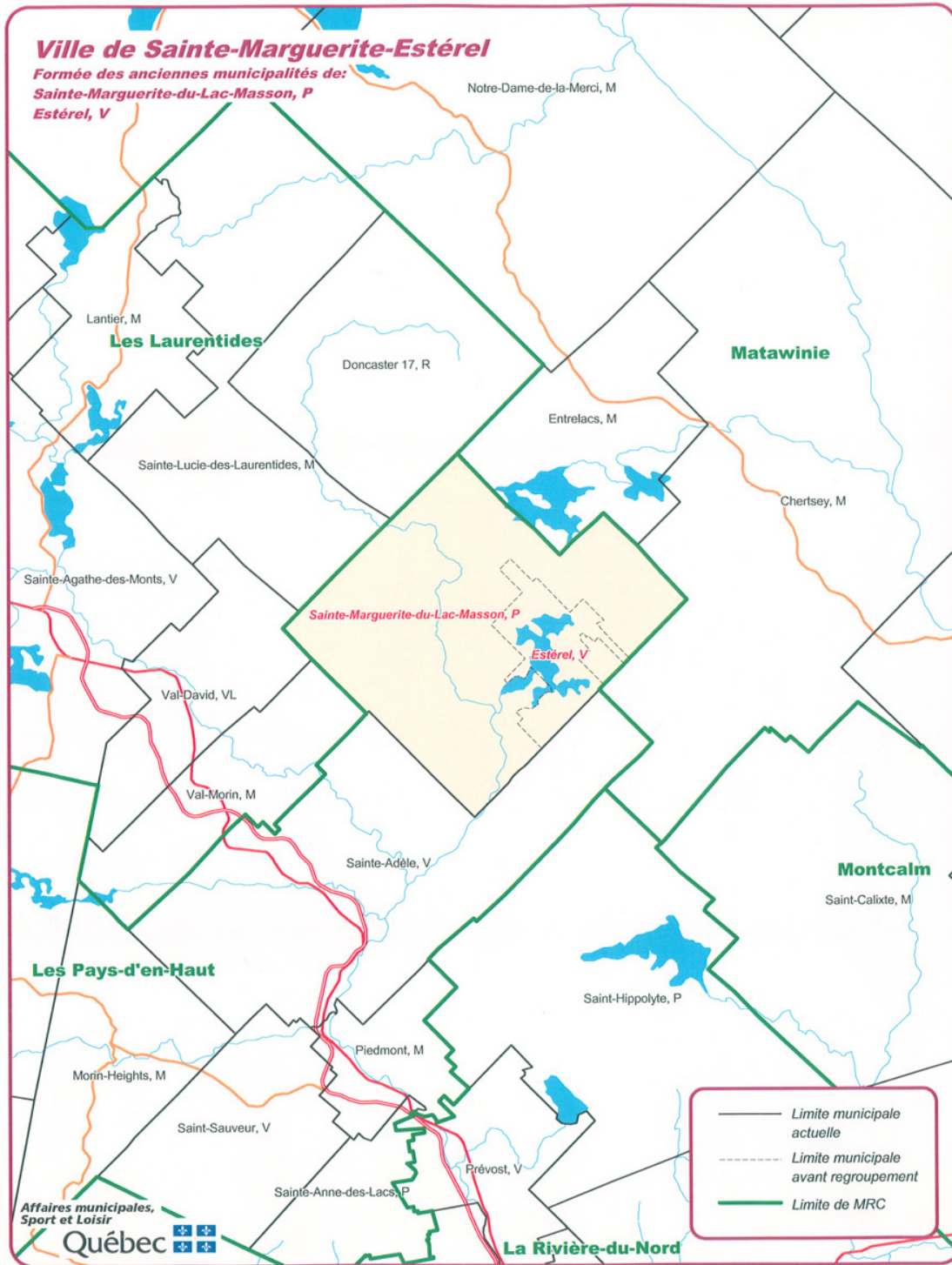
La superficie du territoire de la Ville actuelle couvre 110.7 km<sup>2</sup>, dont 12 km<sup>2</sup> pour la Ville d'Estérel (11% de la superficie totale) et 98.7 km<sup>2</sup> pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (89% de la superficie totale).

## 1.2 Indicateurs démographiques

En 2003, la population de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel s'élevait à 2 552 personnes, dont 2 382 personnes pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (93% du total) et 170 personnes pour la Ville d'Estérel (7% du total).

**Tableau 1**  
**Évolution de la population**

Municipalité	2003		2004	
	habitants	% du total	Habitants	% du total
<b>Paroisse de Ste-Marguerite</b>	2 382	93%	2 286	<b>93%</b>
<b>Ville d'Estérel</b>	170	7%	177	<b>7%</b>
Total	2 552	100%	2 463	100%



La Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson représente un lieu de villégiature et constitue le cœur de l'activité sociale et commerciale de la nouvelle ville. La vocation de la Ville d'Estérel est essentiellement résidentielle, regroupant un grand nombre de résidences secondaires. Les activités économiques y sont peu développées et tournent principalement autour du tourisme (Hôtel Estérel).

### Indicateurs financiers

Les états financiers de 2001 de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de la Ville d'Estérel constituent les derniers exercices financiers produits par chacune des entités avant leur regroupement.

**Tableau 2**  
**États financiers 2001**

Postes	Ville d'Estérel		Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	
	\$	% des recettes	\$	% des recettes
Recettes	2 239 512 \$		3 383 519 \$	
Dépenses de fonctionnement	1 952 439 \$	87%	2 693 232 \$	80%
Autres activités financières	382 842 \$	17%	483 357 \$	14%
Résultats avant affectations	(95 769) \$	-4%	206 930 \$	6%
Affectations nettes	(6 974) \$	0%	(28 260) \$	-1%
Surplus/déficit	(102 743) \$	-5%	178 670 \$	5%

Source : Rapports financiers Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Ville d'Estérel.

En 2001, les recettes de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson s'élevaient à 3.4 millions de dollars alors que celles de la Ville d'Estérel s'élevaient à 2.3 millions de dollars.

Les dépenses de fonctionnement de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se chiffraient à 2.7 millions de dollars et celles de la Ville d'Estérel à 2.0 millions de dollars. La proportion des dépenses de fonctionnement comparées aux recettes s'établissait à 80% pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et à 87% pour la Ville d'Estérel.

Le résultat net la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson affichait un excédent d'environ 179 000 dollars (5% des recettes 2001 de la Paroisse) alors que la Ville d'Estérel enregistrait un déficit de l'ordre de 102 000 dollars.

L'exercice financier 2002 constitue la première année d'opération fusionnée de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel et la première année pour laquelle un rapport financier conjoint a été établi.

Poste	Ville de Sainte-Marguerite-Estérel			
	Budget 2003	% des recettes	Budget 2004	% des recettes
<b>Recettes</b>	5 062 955 \$		5 075 032 \$	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	4 312 052 \$	85,2%	4 421 518 \$	87,1%
<b>Autres activités financières</b>	646 320 \$	12,8%	628 364 \$	12,4%
<b>Résultats avant affectations</b>	104 583 \$	2,1%	25 150 \$	0,5%
<b>Affectation nettes</b>	104 583 \$-	-2,1%	25 150 \$-	-0,5%
<b>Résultat net</b>	- \$		- \$	

Le budget 2004 de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel prévoit des recettes de l'ordre de 5, 1 millions de dollars comparativement à des dépenses de fonctionnement de 5,05 millions de \$ incluant un remboursement de la dette à long terme de 617 000 \$ et un transfert aux activités d'investissement de \$ 11 300. L'excédent avant affectations nettes anticipé pour 2004 se situe aux environs de 25 000 \$. De ce montant, 14 920 \$ sont transférés aux surplus accumulés affectés et 10 230\$, virés à des fonds réservés.

## **1.2 Principaux projets de loi ou décrets ayant conduit à la constitution de la ville actuelle**

Le Gouvernement du Québec a décrété la constitution de la nouvelle Ville de Sainte-Marguerite-Estérel, en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, LRQ c.O-9, article 125.2, suite aux recommandations de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et en l'absence de demande commune de regroupement de la part des deux municipalités visées.

### **Constitution de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel**

La fusion entre la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la Ville d'Estérel s'est faite dans des conditions difficiles, la Ville d'Estérel ayant émis une fin de non recevoir au projet de regroupement. La rivalité très forte qui existait entre les deux municipalités a contraint le gouvernement à recourir à un conciliateur.

Le processus menant à la création de la ville de Sainte Marguerite-Estérel s'est déroulé en trois étapes :

- 1) par un premier décret (décret 1234-2002 du 25 octobre 2000), le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole (MAMM) a exigé

que la Ville d'Estérel et la Paroisse de Sainte Marguerite du Lac Masson présentent une demande commune de regroupement;

- 2) Nomination d'un conciliateur par le MAMM pour aider les deux villes à formuler leur demande;
- 3) Faute de recevoir dans les délais prescrits une demande commune de regroupement, le MAMM, par un second décret (décret 1200-2001 du 10 octobre 2001) a ordonné le regroupement des deux villes sous le nom de Ville de Sainte Marguerite-Estérel. Le décret 1200-2001 fixe notamment les conditions d'organisation de la nouvelle Ville concernant :
  - les modalités de fonctionnement du conseil provisoire avant les élections du 2 décembre 2001,
  - les élections générales (date, nombre et modalités d'éligibilité des conseillers d'ici aux deuxièmes élections générales en 2005),
  - l'intégration des budgets, dépenses et revenus,
  - l'allocation des surplus et déficits accumulés,
  - le regroupement des fonds de roulement et fonds spéciaux,
  - le remboursement de la dette,
  - la création de deux secteurs au titre de l'aménagement et de l'urbanisme,
  - la constitution d'un office municipal d'habitation.

La fusion des deux villes a été très rapide : après la signature du décret, les élections ont eu lieu en novembre 2001 et le conseil provisoire n'a eu qu'un mois pour organiser le regroupement.

### **Aspects politiques locaux**

Actuellement la nouvelle Ville de Sainte-Marguerite-Estérel est représentée à la MRC des Pays d'en Haut et y dispose d'une voix. En cas de reconstitution des anciennes municipalités, il est probable que l'on doive revenir au statut quo existant avant fusion, c'est à dire que chaque ancienne municipalité devra disposer d'une représentation au sein de sa MRC.

Outre la MRC, la ville actuelle n'est membre d'aucun autre organisme supra municipal ou para municipal.

### **Aspects associatifs locaux**

La ville actuelle est membre des deux associations municipales à savoir l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM). En cas de reconstitution, les anciennes municipalités devront chacune d'entre elles adhérer à ces deux associations.

### **1.3 Représentation politique actuelle**

La Ville de Sainte-Marguerite-Estérel est une corporation légale régie par la Loi sur les Cités et Villes du Québec.

L'administration générale est placée sous la responsabilité du conseil municipal dirigé par le maire. Le maire est entouré de 6 conseillers municipaux, dont les conseillers aux sièges 1, 2, 3 et 4 proviennent de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le conseiller au siège 5 est issu de la Ville d'Estérel et le conseiller au siège 6 est ouvert à toutes les personnes éligibles.

La direction générale coordonne toutes les activités municipales. Ce service administre les affaires de la ville en accord avec les plans et politiques approuvés par le Conseil. La direction assure la communication entre le Conseil et les différents services municipaux. Le budget, le programme d'immobilisations et les projets de règlements sont de sa responsabilité.

La direction générale supervise cinq directions à savoir :

- la direction des travaux publics
- la direction des loisirs et culture
- La direction de l'urbanisme
- La trésorerie
- la direction sécurité et incendies.

Au titre de l'aménagement et de l'urbanisme, deux secteurs ont été créés : le premier secteur est constitué du territoire de l'ancienne Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et le second couvre le territoire de la Ville d'Estérel.

13 comités ont été également formés par la nouvelle ville soit les comités :

- Administration et finance
- CLD et SOPRÉ
- Socioculturel,
- Développement économique
- Environnement
- Hygiène du milieu
- Loisirs et culture
- Promotion touristique
- Qualité des services
- Relance économique
- Sécurité incendie et protection civile
- Travaux publics
- Urbanisme<sup>1</sup>

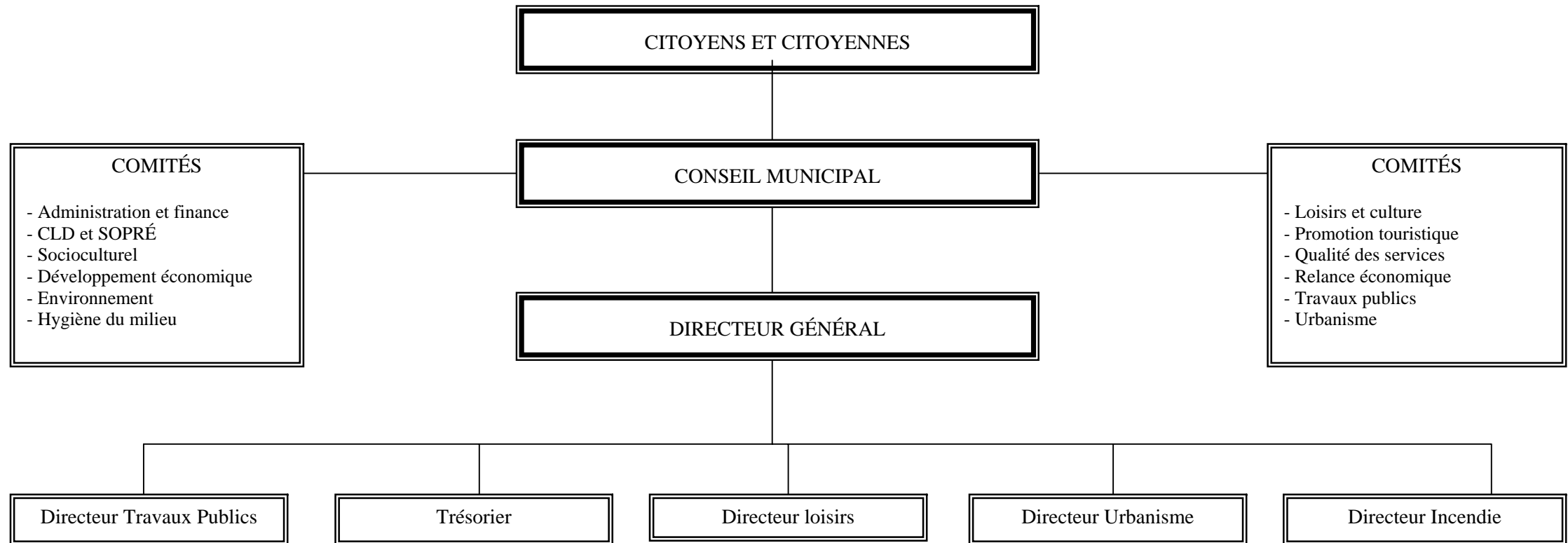
---

<sup>1</sup> Ce dernier comité a été scindé en deux puisqu'il existe un comité Urbanisme pour le Secteur Sainte Marguerite et un Comité Urbanisme pour Estérel.

Il est prévu que les prochaines élections à la mairie se tiennent en décembre 2005 selon un mode d'élection en bloc.

L'organigramme ci-après fournit une représentation schématique de l'organisation administrative de la Ville de Sainte Marguerite Estérel.

## ORGANIGRAMME SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL



## 1.4 Représentation politique en cas de reconstitution des anciennes municipalités

**Conseil municipal :** avant leur regroupement, l'ancienne Paroisse de Sainte Marguerite du Lac Masson avait un maire et 6 conseillers alors que l'ancienne Ville d'Estérel avait un maire et cinq conseillers. Sous réserve de modifications législatives, il est probable que chacune des municipalités se dotera d'une représentation politique équivalente à celle qui existait avant fusion, c'est-à-dire un maire et 6 conseillers municipaux pour l'une et un maire et cinq conseillers municipaux pour l'autre.

**Comité de transition :** pour chaque ville où au moins un référendum mène à un résultat en faveur de la reconstitution de l'ancienne municipalité, le gouvernement peut désigner un comité de transition qui aura pour mandat de favoriser une transition harmonieuse entre les administrations municipales successives. Pour ce qui concerne la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel, bien que depuis la fusion des deux municipalités une cohabitation harmonieuse semble prévaloir, l'on ne peut exclure des tensions en cas de réorganisation surtout si l'on prend en considération le caractère forcé qui a marqué la regroupement des deux villes. C'est pourquoi il ne faut pas exclure la possibilité d'avoir recours à un comité de transition bien que la direction générale de la Ville, soit d'avis que les services d'un simple conciliateur seraient suffisants pour régler les litiges éventuels en terme de partages d'actifs et de dettes. La taille relativement réduite de la Ville milite également en faveur de cette dernière option.

**Conseil d'agglomération :** en cas de reconstitution des anciennes municipalités, celles-ci ne recouvreront pas les mêmes responsabilités que celles qu'elles exerçaient auparavant. En effet, selon la loi 9, certaines compétences, pour des raisons d'efficacité et d'équité devront être financées à l'échelle de l'agglomération, c'est-à-dire à l'échelle du territoire des villes fusionnées. A cette fin, la municipalité centrale devra se doter d'un organe délibérant supplémentaire intitulé « conseil d'agglomération » ou « conseil mixte ». Pour ce qui concerne plus particulièrement le cas de Sainte-Marguerite-Estérel, nous proposons que le conseil d'agglomération ait la même taille que le conseil municipal de la ville actuelle, soit 6 membres plus le maire de la municipalité centrale. Compte tenu du poids relatif de la population de chacune des deux municipalités par rapport à la population totale de la ville actuelle c'est-à-dire 7% pour la Ville d'Estérel et 93% pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le conseil d'agglomération devrait être constitué de :

- 1 membre de la Ville d'Estérel pour 7% des voix et;
- 6 membres de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson incluant le maire pour 93% des voix.

Il convient de mentionner que selon la loi 9, la municipalité centrale pourrait exercer un droit de véto sur les décisions prises par le conseil d'agglomération.

**Détermination de la municipalité centrale** : selon les paramètres de la loi 9, l'ancienne Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson aurait vocation à assumer les responsabilités de municipalité centrale.

## **2.0 FOURNITURE DES SERVICES MUNICIPAUX**

### **2.1 Les services offerts par la ville actuelle**

La Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a été fondée en 1864 et la Ville d'Estérel a été incorporée en 1959. Les deux entités ont développées au fil des années des relations qui se sont concrétisées par le partage de certains services, pour lesquelles chaque municipalité défrayait sa juste quote-part des coûts. Les deux villes avaient en commun :

- un service de protection des incendies.;
- un service de protection civile;
- un service d'aqueduc et d'égouts, la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson desservant une partie du territoire de la Ville d'Estérel.

Par ailleurs, certaines ententes inter-municipales avaient été conclues entre la Ville de Saint-Adèle et :

- La Ville d'Estérel pour un service de répartition du service de police et pour une Cour municipale commune (d'autres municipalités participaient également à cette entente).
- La Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour la répartition des appels d'urgence.

Compte tenu de sa taille relativement petite, les services offerts par la Ville d'Estérel avant la fusion étaient relativement limités et consistaient principalement en l'enlèvement des déchets, le déneigement des routes, l'entretien des parcs et l'émission de permis de construction. En terme d'infrastructure, la Ville d'Estérel disposait, outre l'hôtel de ville :

- une usine d'épuration d'eau potable gérée et entretenue par l'hôtel Estérel et desservant une quarantaine d'usagers;
- un camp de loisir.

Pour les activités culturelles et les loisirs, la Ville d'Estérel dépendait quasi exclusivement des infrastructures culturelles et récréatives de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

La Paroisse dispensait pour sa part l'essentiel des services traditionnellement offerts par une municipalité : entretien des routes, déneigement, alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, collecte des déchets, etc. Elle dispose d'un Office Municipal d'Habitation (OMH) offrant du logement social aux personnes du troisième

âge. Cet office, créé à la fin des années 80 était subventionné à 90% par le gouvernement, la Paroisse contribuant à 10% du déficit de l'OMH. Depuis le regroupement municipal, un membre du conseil d'administration de l'OMH provient de la Ville d'Estérel.

Au titre des activités culturelles et récréatives, la Paroisse de Sainte Marguerite du Lac Masson, détient 3 infrastructures déclarées d'intérêt collectif. Il s'agit :

- du quai municipal Polydor-Gauthier;
- de l'anneau de glace (lac Masson et lac Dupuis);
- de la Bibliothèque municipale.

## **2.2 Impact sur les services offerts en cas de reconstitution**

Avant leur fusion, les deux municipalités avaient conclu des ententes de partage pour certains services, ententes qui pourront servir de cadre de référence pour l'organisation et la livraison de ces mêmes services en cas de reconstitution. C'est le cas notamment de la protection des incendies, de la protection civile, de certaines infrastructures de loisir (quai municipal), de la desserte en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. À noter également qu'en matière de promotion économique, la Paroisse s'associait régulièrement à l'Hôtel Estérel pour faire de la promotion touristique selon des ententes de partage des coûts.

L'impact d'une reconstitution des anciennes municipalités sur la livraison des services sera relativement restreint si l'on prend en considération la faible taille de la Ville d'Estérel et les services relativement limités qu'elle offrait. L'impact se fera essentiellement ressentir dans l'organisation de certains services, notamment celui des travaux publics, plus particulièrement pour ce qui touche à l'organisation de l'entretien routier, la sécurité publique et la collecte des déchets.

- ***Pour ce qui est de l'entretien*** en cas de reconstitution, chacune des municipalités devra assumer l'entretien de son réseau routier local qui se chiffre à : 116 Km pour la Paroisse de Sainte Marguerite et 31,4 Km pour la Ville d'Estérel. Le réseau artériel relevant des compétences d'agglomération couvre une distance de 10,3 Km. Cette nouvelle affectation des responsabilités ne manquera pas de créer des difficultés dans la réaffectation des ressources humaines et le partage des ressources matérielles dédiées à l'entretien des routes. Les deux villes étant enclavées, il serait sans aucun doute préférable et plus économique d'établir une entente intermunicipale qui couvrirait tout le réseau routier, autant artériel que local.

- ***Pour ce qui est de la sécurité publique*** : bien que considéré comme service d'agglomération, les municipalités reconstituées devront revenir à l'ancienne tarification pour les services de la Sécurité du Québec. Pour la Paroisse de Sainte Marguerite du Lac Masson, cela n'aura pas incidence puisqu'elle continuera à payer un tarif de 0,18\$/100\$ d'évaluation soit le tarif qu'elle paye actuellement. Il n'en sera pas de même pour la Ville d'Estérel qui payait avant regroupement un tarif équivalent à 0,35\$/100\$ d'évaluation c'est à dire pratiquement le double du tarif qu'elle paie actuellement.
- ***Pour ce qui est de la collecte des déchets***, l'impact devrait être plus circonscrit dans la mesure où la ville actuelle a un contrat de service de 5 ans avec un fournisseur qui desservait la Paroisse et qui a accepté d'élargir ses services aux mêmes prix. Les deux villes étant enclavées, rien n'interdit de présumer que le fournisseur maintiendra ses tarifs en cas de reconstitution.

### 3.0 RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

#### 3.1 Ressources humaines

##### Situation actuelle

Le tableau 4 ci-après donne la liste des effectifs de la Ville actuelle de Sainte Marguerite-Estérel et celle de ses deux constituantes avant que celles ci ne fusionnent.

**Tableau 4**  
**Effectifs municipaux avant et après fusion**

Postes	Avant fusion (2001)		Depuis fusion (2004)
	Sainte Marguerite du Lac Masson	Ville d'Estérel	Ville de Sainte Marguerite- Estérel
Cadres et contremaîtres	6	4	6
Professionnels et cols blancs	4	1	6
Cols bleus	10	4	14
Policiers	0	0	0
Pompiers volontaires	15	0	14
<b>Total général</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>40</b>

En 2001, dernière année de fonctionnement séparée, les effectifs de la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, comprenaient outre 7 élus, une équipe de 35 employés municipaux dont 15 pompiers volontaires. La Ville d'Estérel affichait pour sa part des effectifs totalisant 9 personnes.

Le regroupement entre les deux municipalités a engendré une rationalisation des services ce qui a ramené le total des effectifs à 40 versus 44 avant fusion. Les principaux changements ont touché la catégorie « cadres et contremaîtres » qui a vu ses effectifs réduits de 4 postes, la catégorie « Professionnels et cols blancs » qui s'est enrichie d'un poste, et la catégorie « Pompiers volontaires » qui est passée de 15 à 14.

##### ***En cas de reconstitution***

Il ressort des discussions que nous avons eues avec la direction générale de la ville, que la reconstitution éventuelle des anciennes municipalités s'accompagnerait d'une légère augmentation des effectifs ces derniers passant de 40 à 44 (voir tableau 5 ci-après.)

**Tableau 5**  
**Effectifs municipaux en cas de reconstitution**

	Paroisse de Sainte- Marguerite-du-Lac- Masson	Ville d'Estérel	Total
Cadres et contremaîtres	6	3	9
Professionnels et cols blancs	4	2	6
Cols bleus	12	2	14
Policiers	0	0	0
Pompiers	15	0	15
<b>Total général</b>	<b>37</b>	<b>7</b>	<b>44</b>

L'exercice des compétences d'agglomération par la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, requerra l'addition de deux cols bleus et d'un pompier volontaire ce qui ramènera ses effectifs à 37 personnes. La Ville d'Estérel devra reconstituer certains de ses services notamment au niveau des travaux publics et de l'administration générale ce qui nécessitera le recrutement de 7 personnes : 3 cadres et contremaîtres, 2 professionnels et cols blancs et 2 cols bleus. L'ensemble aurait une incidence additionnelle sur la masse salariale de l'ordre de 123 500 \$<sup>2</sup> incluant les charges sociales (soit 42 200\$ pour la ville d'Estérel et 81 300 \$ à la charge Sainte Marguerite du Lac Masson). A cette somme s'ajouterait la masse salariale qu'il y aura lieu de verser de part et d'autres aux élus soit un total de 16 000 \$ pour la Paroisse et plus de 50 000 \$ pour la Ville d'Estérel ainsi que l'indique le tableau 6.

**Tableau 6**  
**Incidence sur la masse salariale**

	Ville d'Estérel	Paroisse de Sainte Marguerite du Lac Masson
Masse salariale des élus	50 124 \$	15 829 \$
Masse salariale additionnelle <sup>3</sup> du personnel	42 254 \$	81 304 \$
<b>Total</b>	<b>92 378 \$</b>	<b>97 133 \$</b>

<sup>2</sup> Ces estimations sont basées sur la moyenne des salaires versée à chacune de ces catégories

<sup>3</sup> Nous n'avons considéré dans ce calcul que le nombre d'élus additionnels, c'est-à-dire 4 élus pour le Village (1 maire et 3 conseillers) et 2 élus pour la Paroisse (3 conseillers).

### **3.2 Ressources matérielles**

Dans l'ensemble, selon les informations qui nous ont été transmises, la reconstitution des ressources matérielles ne devrait pas générer de coûts additionnels majeure exception faite de l'acquisition de certains actifs faits par la nouvelle ville.

Au niveau des bâtiments, suite à la fusion, les services d'urbanisme et de travaux publics ont été transférés à l'hôtel de ville de l'ancienne Ville d'Estérel. Cette situation est transitoire puisque ces deux services sont en voie d'être recentralisés à l'hôtel de Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. De l'avis de la direction générale, dans la mesure, où le bâtiment n'a pas subi de transformation majeure, sa rétrocession à la ville d'Estérel en cas de reconstitution, pourra se faire sans coûts additionnels de réaménagement hormis les coûts de relocalisation.

Au niveau du matériel de bureau, le problème concernera essentiellement le partage du parc informatique affecté au fonctionnement des services administratifs de la nouvelle ville.

Au niveau des équipements, le problème se portera essentiellement sur la flotte de véhicules, l'enjeu étant de déterminer les besoins de chacune des villes compte tenu des compétences qu'elles auront à exercer. Le problème pourrait être contourné si les deux villes s'entendent pour signer une entente intermunicipale couvrant l'ensemble du réseau routier.

## 4.0 ASPECTS FINANCIERS LOCAUX

### 4.1 Coûts de transition

Le tableau ci-après donne l'estimation des coûts de transition établis suite aux différentes conversations que nous avons eu avec les responsables de la ville.

Poste	Ville d'Estérel	Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Observations
Coûts des élections du nouveau conseil	5 000 \$	20 000 \$	
Coûts de réfection des locaux	- \$	- \$	Non applicable
Coûts de relocalisation	20 000 \$	- \$	Aménagement des différents services
Coûts des études spécialisées	25 000 \$	25 000 \$	Montant forfaitaire estimé à 50 000 \$ et partagé à part égale entre les deux villes
Révision de la réglementation	5 000 \$	5 000 \$	
Abonnement à l'UMQ	1 200 \$		
Abonnement à la FQM	1 200 \$		
Abonnement à la loi sur les cités et villes	4 000 \$		
Autres coûts de transition	10 000 \$	10 000 \$	Changement de la signalisation routière
<b>Total</b>	<b>71 400 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	

Au total, ces coûts de transition s'élèveraient à près de 132 000 \$ dont environ 72 000 \$ pour la ville d'Estérel et 60 000 \$ pour la Paroisse. Nous avons supposé que ces coûts seraient amortis uniformément sur une période de 3 ans.

### 4.2 L'aide financière au regroupement

Le tableau 8 présente les subventions reçues par la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel au titre du Programme d'aide au regroupement municipal (PAFREM) depuis 2001.

	2001	2002	2003	2004	2005
Programme d'aide financière au regroupement municipal	110 738 \$	70 754 \$	50 410 \$	25 205 \$	15 123 \$
Programme de neutralité financière	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>110 738 \$</b>	<b>70 754 \$</b>	<b>50 410 \$</b>	<b>25 205 \$</b>	<b>15 123 \$</b>

Pour l'année 2005 nous avons imputé le solde de l'aide financière à recevoir au budget d'agglomération dans l'hypothèse d'une reconstitution des anciennes municipalités.

### **4.3 Fonds de roulement, surplus accumulés et autres fonds**

#### **4.3.1 *Fonds de roulement et autres fonds***<sup>4</sup>

Pour ce qui est du fonds de roulement, la Ville actuelle a constitué un fonds de roulement de 250 000 \$. Au 31 décembre 2003, le capital non engagé sur ce fonds s'élevait à près de 199 000 \$. Ce fonds est utilisé exclusivement pour les services d'incendie et de sécurité civile. Dans la mesure où ce service relèverait des compétences d'agglomération, la réaffectation du fonds de roulement ne devrait pas créer de difficultés majeures.

Les autres fonds disponibles étaient respectivement les suivants :

***Fonds de parcs et terrains de jeux*** : au 31 décembre 2003, ce fonds s'élevait à 65 235,19 \$ dont 14 171,96 constituait une contribution de la Paroisse de Sainte-Marguerite, 24 038,90 \$ une contribution de la Ville d'Estérel et 29 024,33 une contribution de la nouvelle ville. De l'avis de la Direction Générale, la réaffectation de ce fonds ne devrait pas poser de difficultés majeures dans la mesure où : (i) les contributions sont faciles à retracer et (ii) les contributions de la Ville d'Estérel à ce fonds ont été faibles depuis le regroupement municipal.

***Le fonds de financement des activités financières*** : ce fonds a été créé spécifiquement pour subvenir aux frais de refinancement. Il s'agit d'une écriture comptable qui est renversée chaque année. Au 31 décembre 2003, ce fonds s'élevait à 4 580,044 dont 1931 \$ provenait de la Paroisse de Sainte-Marguerite, 1677 \$ de la Ville d'Estérel et 972,04 \$ de la nouvelle ville. Compte tenu des montants en jeux, la réaffectation de ce fonds ne devrait pas poser de difficultés

#### **4.3.2 *Surplus accumulés***

En 2003, la situation en regard des surplus accumulés affectés et non affectés était la suivante :

---

<sup>4</sup> Les données utilisées proviennent essentiellement du rapport financier préliminaire 2003 non vérifié

<b>Tableau 9</b>		
<b>Ville de Sainte-Marguerite-Estérel</b>		
<b>Surplus accumulés affectés et non affectés (2003)</b>		
	<b>Surplus accumulés</b>	
	<b>Non-affectés</b>	<b>Affectés</b>
Paroisse Sainte-Marguerite	42 996 \$	41 861 \$
Ville d'Estérel	367 \$	
Ville Sainte-Marguerite-Estérel	277 031 \$	41 981 \$
<b>Total</b>	<b>320 394 \$</b>	<b>83 842 \$</b>

Pour ce qui concerne le surplus non affecté de la nouvelle ville, celui-ci pourrait être réparti entre les deux municipalités au prorata de leur richesse foncière soit 38% pour la ville d'Estérel (121 750 \$) et 62% pour la Paroisse de Sainte Marguerite du Lac - Masson (198 644 \$).

Pour l'élaboration des budgets pro forma, compte tenu que l'excédent d'exploitation 2004 est totalement affecté, nous avons pris pour hypothèse que le surplus non affecté serait amorti uniformément sur une période de 3 ans. La totalité de la somme obtenue a de plus été allouée au budget d'agglomération des villes reconstituées.

#### 4.4 Dette à Long terme

Le tableau 10 fait état de la dette à long terme de la ville actuelle ainsi que de sa répartition possible en cas de reconstitution :

<b>Tableau 10</b>				
<b>Ville de Sainte-Marguerite-Estérel - Dette à long-terme</b>				
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Ancienne Dette</b>				
Ville d'Estérel	\$256 830	\$231 618	\$226 606	\$239 674
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	\$282 400	\$290 214	\$308 369	\$325 342
<b>Sous-total ancienne dette</b>	<b>\$539 230</b>	<b>\$521 832</b>	<b>\$534 975</b>	<b>\$565 016</b>
<b>Nouvelle dette</b>				
Ville d'Estérel	\$0	\$0	\$0	\$0
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	\$82 515	\$86 745	\$91 254	\$402 679
<b>Sous-total nouvelle dette</b>	<b>\$82 515</b>	<b>\$86 745</b>	<b>\$91 254</b>	<b>\$402 679</b>
<b>Total dette</b>	<b>\$621 745</b>	<b>\$608 577</b>	<b>\$626 229</b>	<b>\$967 695</b>

Conformément à la loi 9, chacune municipalités redeviendrait responsable de ses anciennes dettes. Pour ce qui est de la nouvelle dette, son affectation entre services

d'agglomération et services de proximité a été faite selon les informations mises à notre disposition quant à la nature et l'utilisation prévue de l'emprunt.

#### 4.5 Actifs immobilisés

Le tableau 11 ci-dessous dresse la liste des actifs immobilisés et en donne la valeur nette.

Tableau 11					
Ville de Sainte Marguerite-Estérel					
Valeur nette des actifs immobilisés					
Actifs immobilisés	Anciennes municipalités				Ville de Sainte-Marguerite-Estérel
	Sainte Marguerite du Lac Masson		Ville d'Estérel		
	2000	2001	2000	2001	2002
Infrastructures	7 905 078 \$	7 666 368 \$	1 941 646 \$	3 442 564 \$	10 487 701 \$
Réseau d'électricité					
Bâtiments	682 909 \$	661 914 \$	337 700 \$	324 800 \$	943 233 \$
Améliorations locatives					
Véhicules	334 714 \$	290 650 \$	518 994 \$	462 143 \$	632 720 \$
Ameublement et équipement de bureau	57 740 \$	40 858 \$	20 187 \$	17 308 \$	134 728 \$
Machinerie, outillage et équipement	481 324 \$	463 360 \$	11 047 \$	19 917 \$	584 377 \$
Terrains	137 243 \$	147 688 \$	158 571 \$	158 571 \$	272 780 \$
Autres					
<b>Sous-total</b>	<b>9 599 008 \$</b>	<b>9 270 838 \$</b>	<b>2 988 145 \$</b>	<b>4 425 303 \$</b>	<b>13 055 539 \$</b>
Immobilisations en cours	5 389 216 \$	5 410 729 \$	1 311 484 \$	0 \$	6 212 766 \$
<b>Valeur nette totale</b>	<b>14 988 224 \$</b>	<b>14 681 567 \$</b>	<b>4 299 629 \$</b>	<b>4 425 303 \$</b>	<b>19 268 305 \$</b>

De l'avis des responsables consultés, le partage de certains actifs immobilisés risque de poser des problèmes notamment la flotte de véhicules. En cas de reconstitution des anciennes municipalités, deux véhicules devront être rétrocédés à la Ville d'Estérel pour la collecte des ordures ménagères et pour l'entretien de la voirie. Par ailleurs, pour les postes d'actifs qui ont connu des variations importantes à la hausse, tels l'ameublement et équipement de bureau ou la machinerie, l'outillage et l'équipement, leur répartition devra être fondée sur une analyse précise des besoins et des compétences spécifiques que chaque ville devra assumer.

#### 4.6 Programmes triennaux des dépenses en immobilisations

La Ville de Sainte Marguerite Estérel s'est dotée d'un programme triennal des immobilisations qui couvre la période 2004-2006. Le tableau 12 ci-après en donne les

Tableau 12

## Ville de Sainte-Marguerite-Estérel: Programme Triennal d'Immobilisations

Postes	2004	2005	2006	total	Affectation			Règles de répartition		
					Ville d'Estérel	Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Agglomération	Ville d'Estérel	Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	Agglomération
Acquisition matériel roulant et équipements	75 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	475 000 \$		x			100%	
Réfection du réseau routier	1 700 000 \$	- \$	- \$	1 700 000 \$			x			100%
Matériel informatique	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$		x			100%	
Mise aux normes réseau d'aqueduc	300 000 \$	1 000 000 \$	- \$	1 300 000 \$	x	x		Selon le débit		
Agrandissement caserne	- \$	10 000 \$	100 000 \$	110 000 \$			x			100%
Agrandissement garage municipal	- \$	75 000 \$	- \$	75 000 \$		x	x		50%	50%
Géomatique	10 000 \$	30 000 \$	- \$	40 000 \$		x			100%	
Agrandissement bibliothèque	- \$	350 000 \$	- \$	350 000 \$			x			100%
Capitainerie	370 000 \$	- \$	- \$	370 000 \$			x			100%
Réfection des ponts	50 000 \$	400 000 \$	- \$	450 000 \$			x			100%
Logement social	- \$	150 000 \$	- \$	150 000 \$			x			100%
<b>Total</b>	<b>2 510 000 \$</b>	<b>2 215 000 \$</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>5 025 000 \$</b>						

principales composantes ainsi que leur programmation triennale. Au total, des investissements de près de 5 millions de \$ ont été prévus pour la période, financés en totalité par règlement d'emprunt.

Le tableau 12 indique également les règles de répartition qui pourraient être éventuellement utilisées en cas de reconstitution des anciennes municipalités. Ces règles ont été établies pour l'essentiel avec la direction générale de la ville. Dans le cas de l'agrandissement du garage, nous avons supposé que l'investissement se partageait à égalité entre agglomération et proximité.

#### 4.7 Rôle d'évaluation et de valeur locative

Le total du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel s'établissait en 2004 à 289 030 500 ainsi que l'indique le tableau 13. La Paroisse représentait 62% de la valeur foncière globale de la nouvelle ville comparativement à près de 38% pour la Ville d'Estérel.

	Paroisse de Sainte-Marguerite du Lac Masson		Ville d'Estérel		Total
	\$	%	\$	%	
<b>Valeur imposable</b>	168 399 400 \$		108 768 800 \$		277 168 200 \$
<b>Valeur non imposable</b>	10 845 400 \$		1 016 900 \$		11 862 300 \$
<b>Total</b>	<b>179 244 800 \$</b>	<b>62%</b>	<b>109 785 700 \$</b>	<b>38%</b>	<b>289 030 500 \$</b>

Les sources d'Informations étant différentes, notre total ne correspond pas nécessairement au total qui apparaît au sommaire du rôle d'évaluation de la nouvelle ville<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Selon ce rôle d'évaluation, la valeur foncière totale s'établissait à 287 110 600 \$ dont 273,9 millions de valeur imposable et 13, 2 millions de valeur non imposable.

## 5.0 BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES

### 5.1 Démarche générale

L'élaboration des budgets pro forma des dépenses et recettes pour la reconstitution des anciennes municipalités a pris pour point d'appui les prévisions de revenus et dépenses de l'année 2004. L'exercice a consisté à construire dans un premier temps trois budgets :

- un budget 2004 des compétences d'agglomération; et
- deux budgets 2004 des compétences de proximité, l'un pour l'ancienne Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et l'autre pour l'ancienne Ville d'Estérel.

Pour ce faire, les étapes suivantes ont été suivies :

- mise en évidence dans le budget 2004 des dépenses d'agglomération et de proximité conformément aux principes de la loi 9, et ce pour les principales catégories budgétaires : (administration générale, sécurité publique, transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement, loisirs et culture et électricité);
- détermination des dépenses et des revenus de proximité pour chacune des villes. Cet exercice de répartition s'est fait en collaboration avec la direction générale de la ville qui soit a pu nous communiquer des chiffres précis concernant les dépenses de fonctionnement imputables à chacune des villes, soit nous a proposé des règles d'imputation;
- calcul pour chacune des dépenses du coût net à financer. Ce coût a été obtenu en déduisant du coût de fonctionnement des services, les transferts conditionnels ainsi que les services rendus, les contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement. Cet exercice a été fait autant pour le budget des compétences d'agglomération que pour les deux budgets des compétences de proximité. La somme des coûts nets à financer a permis de déterminer le coût total net de fonctionnement à financer avant service de la dette;
- détermination du coût total net à financer pour les trois budgets : ce coût été obtenus **en ajoutant** :
  - . (i) les frais de financement;
  - . (ii) le remboursement de la dette à long terme;
  - . (iii) les transferts aux activités d'investissement ;
  - . (iv) les coûts de transition.

**et en déduisant :**

- . (i) les transferts inconditionnels;
  - . (ii) les autres revenus (imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cession d'actifs à long terme, contribution des promoteurs, transport en commun et autres);
  - . (iii) les affectations de surplus.
- Le résultat obtenu donne l'excédent des coûts sur les revenus qu'il convient de financer au moyen de la taxe foncière générale pour équilibrer les revenus et les dépenses.

## **5.2 Calcul du taux de la taxe foncière générale**

**Calcul des taux de la taxe foncière** : pour la ville actuelle ou pour le calcul des taxes d'agglomération, nous avons utilisé la valeur foncière imposable de la ville actuelle. Pour les taxes foncières au titre des dépenses de proximité, la valeur foncière imposable de chacune des villes a été appliquée.

**Taxes spécifiques résidentielles (eau, égouts et déchets domestiques)** : leur calcul a été effectué sur la base du coût net à financer. Les taxes spécifiques ont été ensuite calculées à partir des informations sur le nombre d'unité de logement qui nous ont été communiquées par la ville.

Les projections pour la période 2005-2007 ont été faites en dollars 2004 et en supposant que le même niveau de dépense serait maintenu. Une fois les corrections et ajustement faits à certains poste de dépense (coût des services de la Sécurité du Québec, dépenses d'administration communes et locales, etc.), les éléments introduisant des variations d'une année à l'autre sont principalement :

- les dépenses consécutives au remboursement de la dette
- le transfert aux activités d'investissement.

## **5.3 Hypothèses de calcul**

Les postes de revenus et dépenses inscrites au budget 2004 ont fait l'objet de plusieurs traitements. Le tableau ci-après présente les principales hypothèses et méthodes de calcul utilisées dans l'élaboration des budgets pro forma.

POSTE DE DÉPENSES	HYPOTHÈSES ET RÈGLES DE CALCUL
<b>Administration générale</b>	
Évaluation foncière	Affecté comme dépense d'agglomération
Application de la loi	Affecté comme dépense d'agglomération
Autres, mises en commun	Dépenses d'administration générale (hors évaluation foncière et hors application de la loi) pondérée par la proportion des dépenses communes dans les dépenses totales (hors dépenses d'administration générale) soit 36%
Autres, locales	Dépenses d'administration générale hors évaluation foncière et hors application de la loi pondérée par le complément des autres mises en commun soit 64%. Une fois les autres dépenses locales calculées elles ont été réparties entre la Paroisse de Sainte-Marguerite et la Ville d'Estérel au prorata de leur dépenses 2002 d'administration. Pour 2005 à 2007, ces dépenses ont été ajustées de manière à tenir compte de l'accroissement de la masse salariale imputable au élus, aux employés additionnels et à la participation au conseil d'agglomération.
<b>Sécurité publique</b>	
Police	Affecté aux dépenses de proximité en cas de reconstitution. A compter de 2005 à 2007, les coûts de la police ont été estimés en appliquant les taux pratiqués avant fusion c'est-à-dire \$ 0,18/100 \$ d'évaluation pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et \$ 0,35/100 \$ d'évaluation pour la Ville d'Estérel. Depuis la création de la nouvelle ville de Sainte-Marguerite-Estérel, le taux payé pour les services de la SQ est de 0,18 \$/100 d'évaluation.
Protection contre les incendies	Affecté aux dépenses d'agglomération.
Sécurité civile et 911	Affecté aux dépenses d'agglomération.
Autres	Affecté aux dépenses de proximité et réparti en proportion de la richesse foncière totale
<b>Transport</b>	
Réseau routier artériel, commun	Les dépenses ont été réparties en proportion de la longueur du réseau artériel versus réseau local. Les calculs ont été fait à partir des informations fournies en 2004 pour les dépenses engagées pour la voirie, l'éclairage des rues, l'enlèvement de la neige, la circulation et le stationnement. Le réseau routier total couvre une distance de 157,7 Km dont 10,3 Km sont artériels et 147,4 Km sont de proximité (31,4 Km pour Estérel et 116 Km pour la Paroisse).
Réseau routier local	
Transport collectif	Non applicable
Autres	Non applicable
<b>Hygiène du milieu</b>	
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	Traité comme des dépenses de proximité. La Ville d'Estérel n'a à proprement pas de réseau de distribution de l'eau potable exception de l'usine d'épuration de l'eau potable desservant une trentaine de résidences
Réseau de distribution de l'eau potable	
Traitement des eaux usées	Dépense affectée en totalité au budget d'agglomération
Réseaux d'égouts	La totalité de la dépense a été allouée à la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson puisque la Ville d'Estérel ne dispose pas en tant que tel de réseau d'égouts, la plupart des résidents possédant une fosse sceptique
Matières résiduelles : traitement et élimination	La totalité des dépenses de traitement et d'élimination a été allouée au budget d'agglomération
Matières résiduelles : cueillette et transport	Les dépenses de cueillette et transport des matières résiduelles ont été réparties entre les deux villes en tant que dépense de proximité au prorata des données de la dernière année avant fusion soit 81% pour la Paroisse et 19% pour la Ville d'Estérel.
Cours d'eau	
Protection de l'environnement	Non applicable -Pas de dépenses inscrites au budget 2004
Autres	
<b>Santé et bien-être</b>	
Logement social	
Autres (inspection aliments)	Non applicable -Pas de dépenses inscrites au budget 2004
Autres (sécurité revenu)	
<b>Aménagement, urbanisme</b>	
Aménagement, urb, zonage, commun	Affecté en totalité aux dépenses de proximité. Le partage entre la Paroisse de Sainte-Marguerite et la Ville d'Estérel a été effectué au prorata des données de la dernière année avant fusion (2001) soit 19% pour la Ville d'Estérel et 81% pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du Lac-Masson.
Aménagement, urb, zonage, local	
Rénovations urbaine	Non applicable. Pas de dépenses inscrites au budget 2004
Promotion et dev économ	Affecté en totalité aux dépenses d'agglomération
Autres	Non applicable. Pas de dépenses inscrites au budget 2004
<b>Loisirs et culture</b>	
Activités récréatives	
Activités récréatives, autres	
activités culturelles	Les dépenses de loisirs et cultures ont toutes été considérées comme des dépenses de proximité dans la mesure où ces services sont offerts quasi-exclusivement par la Paroisse de Sainte-Marguerite. Seuls les équipements dits collectifs ont été transférés au budget d'agglomération. Il s'agit du quai municipal Polydor-Gauthier (16 000 \$/an), de l'anneau de glace (lac Masson et lac Dupuis, 50 000 \$/an) et de la Bibliothèque municipale (76 000 \$/an).
Bibliothèques commun	
Bibliothèques, autres	
Autres, commun	
Autres, local	
<b>Électricité</b>	Non applicable. Pas de dépenses inscrites au budget 2004
<b>Frais de financement</b>	Découle des projections de remboursements des intérêts et du capital communiquées par la direction générale. Les dettes (anciennes et nouvelles) ont été affectées aux budgets des dépenses de proximité selon l'information disponible sur leurs bénéficiaires et leur utilisation. Les nouvelles dette imputables à des services d'agglomération ont été affectées au budget d'agglomération.
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	
<b>Transfert aux activités d'investissement</b>	Les transferts aux activités d'investissement découlent des informations sur le programme triennal d'immobilisations. Comme la plupart des dépenses prévues au PTI pour les prochaines deux années vont être financées par règlements d'emprunts, nous n'avons considéré aucun transfert aux activités d'investissements dans nos projections..
<b>Coûts de transition</b>	Ces coûts ont été établis selon les informations communiquées par la direction générale et nos approximations.
<b>Autres revenus</b>	Les autres revenus ont été répartis entre les deux villes selon des règles de répartition précises communiquées par la direction générale. Les revenus dégagés ont été traités en totalité comme revenus de proximité.
<b>Transferts conditionnels</b>	Nous avons utilisé les informations transmises sur les résidus de versement du PAFREM
<b>Affectation de surplus</b>	Le surplus a été affecté au budget d'agglomération et amorti uniformément sur une période de trois ans

#### **5.4 Principaux résultats**

Les tableaux ci-après donnent pour les années 2005 à 2007, les budgets pro forma de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel dans l'hypothèse d'une reconstitution des anciennes municipalités. Pour chacune des années, nous avons dégagé 4 budgets pro forma distincts :

- un budget de la ville actuelle correspondant à une situation de statut quo;
- un budget pro forma des compétences d'agglomération;
- un budget pro forma des compétences de proximité pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson; et
- un budget pro forma de proximité pour la Ville d'Estérel.

Le budget 2004 de la ville actuelle est également présenté à titre d'élément de référence.

**BUDGET 2004**

**VILLE ACTUELLE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

**COÛT DES SERVICES**

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière	25,425 \$	-	-	25,425 \$
Application de la loi	38,300 \$			38,300 \$
Autres, mises en commun	298,268 \$		5,500 \$	292,768 \$
Autres, locales	520,727 \$	-	-	520,727 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	490,476 \$	-		490,476 \$
protection contre les incendies	143,493 \$	-	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	-	-	5,600 \$
autres	14,645 \$	-	-	14,645 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$			89,350 \$
réseau routier local	1,278,663 \$	78,670 \$	7,000 \$	1,192,993 \$
transport collectif	-	-	-	-
autres	-	-	-	-
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	80,540 \$	-	-	80,540 \$
réseau de distribution de l'eau potable	40,833 \$	-		40,833 \$
traitement des eaux usées	51,949 \$	-		51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	-			-
réseaux d'égouts	52,864 \$	-	-	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$			10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport	156,540 \$	-	8,000 \$	148,540 \$
cours d'eau	-			-
protection de l'environnement	7500			7,500 \$
autres	0			-
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	-	-	5,500 \$
autres (inspection aliments)	-	-	-	-
autres (sécurité revenu)	-	-	-	-
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagem, urb, zonage, commun	-	-	-	-
aménagem, urb, zonage, local	187,225 \$	-	500 \$	186,725 \$
rénovations urbaine	-	-	-	-
promotion et dév économ	56,263 \$	-	-	56,263 \$
autres	-	-	-	-
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	358,690 \$	2,000 \$	38,300 \$	318,390 \$
activités récréatives, autres	-	-		-
activités culturelles	-	-	-	-
bibliothèques commun	23,582 \$	-	-	23,582 \$
bibliothèques, autres	-	-		-
autres, commun	-	-	-	-
autres, local	-	-	-	-
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2004</b>				
Total avant service de dette et investissements	3,936,933 \$	80,670 \$	75,800 \$	3,780,463 \$
Contributions supramunicipales	-	-	-	-
Autres dépenses communes	1,597,396 \$	-	-	1,597,396 \$
% commun	41%			42%
Frais de financement	484,585 \$			484,585 \$
Remboursement de la dette à long terme	617,064 \$			617,064 \$
Service de la dette net	-			-
Transfert aux activités d'investissement	11,300 \$			11,300 \$
Grand total 2004 incluant service de la dette	5,049,882 \$	80,670 \$	75,800 \$	4,893,412 \$
Partie commune	1,597,396 \$	-	-	1,597,396 \$
% commun	32%			33%

**BUDGET 2005**

**VILLE ACTUELLE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière	25,425 \$	- \$	- \$	25,425 \$
Application de la loi	38,300 \$	- \$	- \$	38,300 \$
Autres	298,268 \$	- \$	5,500 \$	292,768 \$
Autres, locales	520,727 \$	- \$	- \$	520,727 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	490,476 \$	- \$	- \$	490,476 \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres	14,645 \$	- \$	- \$	14,645 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local	1,278,663 \$	78,670 \$	7,000 \$	1,192,993 \$
transport collectif	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	80,540 \$	- \$	- \$	80,540 \$
réseau de distribution de l'eau potable	40,833 \$	- \$	- \$	40,833 \$
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$	- \$	- \$	- \$
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$	- \$	- \$	10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport	156,540 \$	- \$	8,000 \$	148,540 \$
cours d'eau	- \$	- \$	- \$	- \$
protection de l'environnement	7,500 \$	- \$	- \$	7,500 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	- \$	- \$	5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$	- \$	- \$	- \$
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
aménagement, urb, zonage, local	187,225 \$	- \$	500 \$	186,725 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ	56,263 \$	- \$	- \$	56,263 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	358,690 \$	2,000 \$	38,300 \$	318,390 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun	23,582 \$	- \$	- \$	23,582 \$
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Sommaire 2005</b>				
Total avant service de dette et investissements	3,936,933 \$	80,670 \$	75,800 \$	3,780,463 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	242,713 \$			242,713 \$
Remboursement de la dette à long terme	608,577 \$			608,577 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2005 incluant service de la dette	4,788,223 \$	80,670 \$	75,800 \$	4,631,753 \$
Partie commune				
% commun				
<b>AUTRES REVENUS</b>				376,960 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroup municipal				30,930 \$
Diversification des revenus				- \$
programme d'aide financière aux MRC				\$ 7,500
<b>Total transfert inconditionnels</b>				38,430 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>4,216,363 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				106,998 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>4,109,365 \$</b>

**BUDGET 2005 DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

COÛT DES SERVICES D'AGGLOMÉRATION				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière	25,425 \$			25,425 \$
Application de la loi				- \$
Autres, mises en commun	337,641 \$	- \$	5,500 \$	332,141 \$
Autres, locales				
<b>Sécurité publique</b>				
police	- \$	- \$	- \$	- \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres				
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local				
transport collectif	- \$			- \$
autres	- \$			- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable				
réseau de distribution de l'eau potable				
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$			- \$
réseaux d'égouts				
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$			10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport				
cours d'eau	- \$			- \$
protection de l'environnement				
autres				
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$			5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$			- \$
autres (sécurité revenu)	- \$			- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$			- \$
aménagement, urb, zonage, local				
rénovations urbaine	- \$			- \$
promotion et dev économ	56,263 \$			56,263 \$
autres	- \$			- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	66,000 \$			66,000 \$
activités récréatives, autres				
activités culturelles				
bibliothèques commun	\$ 76,000			76,000 \$
bibliothèques, autres				
autres, commun				- \$
autres, local				
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2005</b>				
Total avant service de dette et investissements	867,721 \$	- \$	22,000 \$	845,721 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	37,179 \$			37,179 \$
Remboursement de la dette à long terme	62,884 \$			62,884 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2005 incluant service de la dette	967,784 \$	- \$	22,000 \$	945,784 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				
<b>Grand total 2005 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				<b>945,784 \$</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>				
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				<b>- \$</b>
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>945,784 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				<b>106,998 \$</b>
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>838,786 \$</b>

**BUDGET 2005 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ**

**VILLE D'ESTÉREL**

COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	304,148 \$	- \$	- \$	304,148 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	463,345 \$	- \$	- \$	463,345 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	3,091 \$	- \$	- \$	3,091 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	272,388 \$	16,759 \$	1,491 \$	254,138 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	15,555 \$	- \$	- \$	15,555 \$
réseau de distribution de l'eau potable	17,391 \$	- \$	- \$	17,391 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	- \$	- \$	- \$	- \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	10,958 \$	- \$	560 \$	10,398 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement				- \$
autres				- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$		- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun				
aménagement, urb, zonage, local	35,021 \$	- \$	94 \$	34,927 \$
rénovations urbaine	- \$			- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$			- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	9,515 \$	53 \$	1,016 \$	
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2005</b>				
Total avant service de dette et investissements	1,131,412 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,111,440 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	118,894 \$			118,894 \$
Remboursement de la dette à long terme	231,618 \$			231,618 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2005 incluant service de la dette	1,481,924 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,461,952 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				23,800 \$
<b>Grand total 2005 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				134,134 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				- \$
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>1,351,618 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>1,351,618 \$</b>

BUDGET 2005 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ				
PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON				
COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Evaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	319,587 \$	- \$	- \$	319,587 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	293,633 \$	- \$	- \$	293,633 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	11,554 \$			11,554 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	1,006,275 \$	61,911 \$	5,509 \$	938,855 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	64,985 \$			64,985 \$
réseau de distribution de l'eau potable	23,442 \$	- \$	- \$	23,442 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	145,582 \$	- \$	7,440 \$	138,142 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement				- \$
autres				- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$			- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb. zonage, commun	- \$			- \$
aménagement, urb. zonage, local	152,204 \$	- \$	406 \$	151,798 \$
rénovations urbaine	- \$			- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	230,703 \$	1,947 \$	37,284 \$	
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2005</b>				
Total avant service de dette et investissements	2,426,802 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,312,304 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	86,640 \$			86,640 \$
Remboursement de la dette à long terme	314,075 \$			314,075 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2005 incluant service de la dette	2,827,517 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,713,019 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				20,000 \$
<b>Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				230,826 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupé municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>2,502,193 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>2,502,193 \$</b>

**BUDGET 2006**

**VILLE ACTUELLE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière	25,425 \$	- \$	- \$	25,425 \$
Application de la loi	38,300 \$	- \$	- \$	38,300 \$
Autres, mises en commun	298,268 \$	- \$	5,500 \$	292,768 \$
Autres, locales	520,727 \$	- \$	- \$	520,727 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	490,476 \$	- \$	- \$	490,476 \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres	14,645 \$	- \$	- \$	14,645 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local	1,278,663 \$	78,670 \$	7,000 \$	1,192,993 \$
transport collectif	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	80,540 \$	- \$	- \$	80,540 \$
réseau de distribution de l'eau potable	40,833 \$	- \$	- \$	40,833 \$
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$	- \$	- \$	- \$
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$	- \$	- \$	10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport	156,540 \$	- \$	8,000 \$	148,540 \$
cours d'eau	- \$	- \$	- \$	- \$
protection de l'environnement	7,500 \$	- \$	- \$	7,500 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	- \$	- \$	5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$	- \$	- \$	- \$
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
aménagement, urb, zonage, local	187,225 \$	- \$	500 \$	186,725 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ	56,263 \$	- \$	- \$	56,263 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	358,690 \$	2,000 \$	38,300 \$	318,390 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun	23,582 \$	- \$	- \$	23,582 \$
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>	- \$	- \$	- \$	0
<b>Sommaire 2006</b>				
Total avant service de dette et investissements	3,936,933 \$	80,670 \$	75,800 \$	3,780,463 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	210,975 \$			210,975 \$
Remboursement de la dette à long terme	626,229 \$			626,229 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2006 incluant service de la dette	4,774,138 \$	80,670 \$	75,800 \$	4,617,668 \$
Partie commune				
% commun				
<b>AUTRES REVENUS</b>				376,960 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				34,437 \$
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				7500
<b>Total transfert inconditionnels</b>				41,937 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>4,198,771 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				106,998 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>4,091,773 \$</b>

**BUDGET 2006 DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

COÛT DES SERVICES D'AGGLOMÉRATION				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière	25,425 \$	- \$	- \$	25,425 \$
Application de la loi	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres, mises en commun	337,641 \$	- \$	5,500 \$	332,141 \$
Autres, locales				
<b>Sécurité publique</b>				
police	- \$	- \$	- \$	- \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres				
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local				
transport collectif	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable				
réseau de distribution de l'eau potable				
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$	- \$	- \$	- \$
réseaux d'égouts				
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$	- \$	- \$	10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport				
cours d'eau	- \$	- \$	- \$	- \$
protection de l'environnement				
autres				
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	- \$	- \$	5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$	- \$	- \$	- \$
autres (sécurité revenu)				
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
aménagement, urb, zonage, local				
rénovations urbaine				
promotion et dev économ	56,263 \$	- \$	- \$	56,263 \$
autres				
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	66,000 \$	- \$	- \$	66,000 \$
activités récréatives, autres				
activités culturelles				
bibliothèques commun	76,000 \$	- \$	- \$	76,000 \$
bibliothèques, autres				
autres, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, local				
<b>Electricité</b>				
<b>Sommaire 2006</b>				
Total avant service de dette et investissements	867,721 \$	- \$	22,000 \$	845,721 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	35,255 \$			35,255 \$
Remboursement de la dette à long terme	65,993 \$			65,993 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2006 incluant service de la dette	968,970 \$	- \$	22,000 \$	946,970 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				
Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition				
<b>AUTRES REVENUS</b>				- \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>946,970 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				106,998 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>839,972 \$</b>

BUDGET 2006 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ				
VILLE D'ESTÉREL				
COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	304,148 \$	- \$	- \$	304,148 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	463,345 \$	- \$	- \$	463,345 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	3,091 \$	- \$	- \$	3,091 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	272,388 \$	16,759 \$	1,491 \$	254,138 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	15,555 \$	- \$	- \$	15,555 \$
réseau de distribution de l'eau potable	17,391 \$	- \$	- \$	17,391 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	- \$	- \$	- \$	- \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	10,958 \$	- \$	560 \$	10,398 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun				
aménagement, urb, zonage, local	35,021 \$	- \$	94 \$	34,927 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	9,515 \$	53 \$	1,016 \$	8,446 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2006</b>				
Total avant service de dette et investissements	1,131,412 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,111,440 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	104,963 \$			104,963 \$
Remboursement de la dette à long terme	226,606 \$			226,606 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2006 incluant service de la dette	1,462,981 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,443,009 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				23,800 \$
<b>Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				134,134 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>1,332,675 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>1,332,675 \$</b>

BUDGET 2006 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ				
PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON				
COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	319,587 \$	- \$	- \$	319,587 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	293,633 \$	- \$	- \$	293,633 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	11,554 \$			11,554 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	1,006,275 \$	61,911 \$	5,509 \$	938,855 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	64,985 \$			64,985 \$
réseau de distribution de l'eau potable	23,442 \$	- \$	- \$	23,442 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	145,582 \$	- \$	7,440 \$	138,142 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
autres	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$			- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun				
aménagement, urb, zonage, local	152,204 \$	- \$	406 \$	151,798 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	230,703 \$	1,947 \$	37,284 \$	191,472 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2006</b>				
Total avant service de dette et investissements	2,300,830 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,186,333 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	70,757 \$			70,757 \$
Remboursement de la dette à long terme	333,630 \$			333,630 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2006 incluant service de la dette	2,705,217 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,590,720 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				20,000 \$
<b>Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				230,826 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>2,379,894 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>2,379,894 \$</b>

**BUDGET 2007**

**VILLE ACTUELLE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL**

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Evaluation foncière	25,425 \$	- \$	- \$	25,425 \$
Application de la loi	38,300 \$	- \$	- \$	38,300 \$
Autres, mises en commun	298,268 \$	- \$	5,500 \$	292,768 \$
Autres, locales	520,727 \$	- \$	- \$	520,727 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	490,476 \$	- \$	- \$	490,476 \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres	14,645 \$	- \$	- \$	14,645 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local	1,278,663 \$	78,670 \$	7,000 \$	1,192,993 \$
transport collectif	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	80,540 \$	- \$	- \$	80,540 \$
réseau de distribution de l'eau potable	40,833 \$	- \$	- \$	40,833 \$
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$	- \$	- \$	- \$
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$	- \$	- \$	10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport	156,540 \$	- \$	8,000 \$	148,540 \$
cours d'eau	- \$	- \$	- \$	- \$
protection de l'environnement	7,500 \$	- \$	- \$	7,500 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	- \$	- \$	5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$	- \$	- \$	- \$
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
aménagement, urb, zonage, local	187,225 \$	- \$	500 \$	186,725 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ	56,263 \$	- \$	- \$	56,263 \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	358,690 \$	2,000 \$	38,300 \$	318,390 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun	23,582 \$	- \$	- \$	23,582 \$
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>	- \$	- \$	- \$	0
<b>Sommaire 2007</b>				
Total avant service de dette et investissements	3,936,933 \$	80,670 \$	75,800 \$	3,780,463 \$
Contributions supramunicipales				- \$
Autres dépenses communes				- \$
% commun	- \$			- \$
Frais de financement	178,318 \$			178,318 \$
Remboursement de la dette à long terme	967,516 \$			967,516 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2007 incluant service de la dette	5,082,767 \$	80,670 \$	75,800 \$	4,926,297 \$
Partie commune	- \$	- \$	- \$	- \$
% commun	- \$			- \$
<b>AUTRES REVENUS</b>				376,960 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>4,549,337 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				106,998 \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>4,442,339 \$</b>

**BUDGET 2007 DES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION**

COÛT DES SERVICES D'AGGLOMÉRATION				
DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Evaluation foncière	25,425 \$	- \$	- \$	25,425 \$
Application de la loi	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres, mises en commun	337,641 \$	- \$	5,500 \$	332,141 \$
Autres, locales				
<b>Sécurité publique</b>				
police	- \$	- \$	- \$	- \$
protection contre les incendies	143,493 \$	- \$	16,500 \$	126,993 \$
sécurité civile et 911	5,600 \$	- \$	- \$	5,600 \$
autres				
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun	89,350 \$	- \$	- \$	89,350 \$
réseau routier local				
transport collectif	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable				
réseau de distribution de l'eau potable				
traitement des eaux usées	51,949 \$	- \$	- \$	51,949 \$
réseaux d'égouts-collecteurs	- \$	- \$	- \$	- \$
réseaux d'égouts				
matières résiduelles : traitement et élimination	10,500 \$	- \$	- \$	10,500 \$
matières résiduelles : cueillette et transport				
cours d'eau	- \$	- \$	- \$	- \$
protection de l'environnement				
autres				
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social	5,500 \$	- \$	- \$	5,500 \$
autres (inspection aliments)	- \$	- \$	- \$	- \$
autres (sécurité revenu)				
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
aménagement, urb, zonage, local				
rénovations urbaine				
promotion et dev économ	56,263 \$	- \$	- \$	56,263 \$
autres				
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	66,000 \$	- \$	- \$	66,000 \$
activités récréatives, autres				
activités culturelles				
bibliothèques commun	76,000 \$	- \$	- \$	76,000 \$
bibliothèques, autres				
autres, commun	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, local				
<b>Électricité</b>				
<b>Sommaire 2007</b>				
Total avant service de dette et investissements	867,721 \$	- \$	22,000 \$	845,721 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	32,933 \$			32,933 \$
Remboursement de la dette à long terme	254,483 \$			254,483 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2007 incluant service de la dette	1,155,137 \$	- \$	22,000 \$	1,133,137 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				
Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition				
<b>AUTRES REVENUS</b>				- \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>1,133,137 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				<b>106,998 \$</b>
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>1,026,139 \$</b>

**BUDGET 2007 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ**

**VILLE D'ESTÉREL**

COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	304,148 \$	- \$	- \$	304,148 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	463,345 \$	- \$	- \$	463,345 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	3,091 \$	- \$	- \$	3,091 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	272,388 \$	16,759 \$	1,491 \$	254,138 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	15,555 \$	- \$	- \$	15,555 \$
réseau de distribution de l'eau potable	17,391 \$	- \$	- \$	17,391 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	- \$	- \$	- \$	- \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	10,958 \$	- \$	560 \$	10,398 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement	- \$	- \$	- \$	- \$
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun				
aménagement, urb, zonage, local	35,021 \$	- \$	94 \$	34,927 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	9,515 \$	53 \$	1,016 \$	8,446 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2007</b>				
Total avant service de dette et investissements	1,131,412 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,111,440 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	91,333 \$			91,333 \$
Remboursement de la dette à long terme	239,674 \$			239,674 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2007 incluant service de la dette	1,462,419 \$	16,812 \$	3,161 \$	1,442,447 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				23,800 \$
<b>Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				134,134 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				1,332,113 \$
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				1,332,113 \$

**BUDGET 2007 DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ**

**PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON**

COÛT DES SERVICES DE PROXIMITÉ

DÉPENSES	Dépenses de fonctionnement	Transferts conditionnels	Services rendus, contributions, amendes et intérêts du fonds d'amortissement	Coûts nets à financer
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)-(3)
<b>Administration générale</b>				
Évaluation foncière				
Application de la loi				
Autres, mises en commun				
Autres, locales	319,587 \$	- \$	- \$	319,587 \$
<b>Sécurité publique</b>				
police	293,633 \$	- \$	- \$	293,633 \$
protection contre les incendies				
sécurité civile et 911				
autres	11,554 \$			11,554 \$
<b>Transport</b>				
réseau routier artériel, commun				
réseau routier local	1,006,275 \$	61,911 \$	5,509 \$	938,855 \$
transport collectif				
autres				
<b>Hygiène du milieu</b>				
approvisionnement et traitement de l'eau potable	64,985 \$			64,985 \$
réseau de distribution de l'eau potable	23,442 \$	- \$	- \$	23,442 \$
traitement des eaux usées				
réseaux d'égouts-collecteurs				
réseaux d'égouts	52,864 \$	- \$	- \$	52,864 \$
matières résiduelles : traitement et élimination				
matières résiduelles : cueillette et transport	145,582 \$	- \$	7,440 \$	138,142 \$
cours d'eau				
protection de l'environnement				- \$
autres				- \$
<b>Santé et bien-être</b>				
logement social				
autres (inspection aliments)				
autres (sécurité revenu)	- \$			- \$
<b>Aménagement, urbanisme</b>				
aménagement, urb, zonage, commun				
aménagement, urb, zonage, local	152,204 \$	- \$	406 \$	151,798 \$
rénovations urbaine	- \$	- \$	- \$	- \$
promotion et dev économ				
autres	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>				
activités récréatives	230,703 \$	1,947 \$	37,284 \$	191,472 \$
activités récréatives, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
activités culturelles	- \$	- \$	- \$	- \$
bibliothèques commun				
bibliothèques, autres	- \$	- \$	- \$	- \$
autres, commun				
autres, local	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Electricité</b>				0
<b>Sommaire 2007</b>				
Total avant service de dette et investissements	2,300,830 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,186,333 \$
Contributions supramunicipales				
Autres dépenses communes				
% commun				
Frais de financement	54,052 \$			54,052 \$
Remboursement de la dette à long terme	473,359 \$			473,359 \$
Service de la dette net				- \$
Transfert aux activités d'investissement				- \$
Grand total 2007 incluant service de la dette	2,828,241 \$	63,858 \$	50,639 \$	2,713,744 \$
Partie commune				
% commun				
<b>COÛTS DE TRANSITION</b>				20,000 \$
<b>Grand total 2003 incluant service de la dette et coûts de transition</b>				
<b>AUTRES REVENUS</b>				230,826 \$
<b>TRANSFERTS INCONDITIONNELS</b>				
Regroupement municipal				
Péréquation				
Diversification des revenus				
programme d'aide financière aux MRC				
<b>Total transfert inconditionnels</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER</b>				<b>2,502,918 \$</b>
<b>AFFECTATION DE SURPLUS</b>				- \$
<b>TOTAL NET À FINANCER cpte -tenu affectation de surplus</b>				<b>2,502,918 \$</b>

## 6.0 IMPACT FISCAL

L'impact fiscal d'une reconstitution des anciennes municipalités est présenté dans les pages suivantes. Les simulations ont porté sur le compte de taxes résidentiel pour chacune des anciennes municipalités susceptibles d'être reconstituées selon qu'il s'agisse :

- d'une résidence unifamiliale dont la valeur correspond à la valeur foncière moyenne telle qu'elle s'établissait en 2004, soit 128 323\$;
- d'une résidence unifamiliale d'une valeur foncière de 100 000 \$; et
- d'une résidence unifamiliale d'une valeur foncière de 200 000 \$.

Chacun des comptes de taxe donne pour la période 2004 à 2007 :

- le compte de taxe correspondant au statut quo;
- la taxe d'agglomération;
- la taxe de la municipalité reconstituée; et
- les taux de taxes correspondants à une résidence unifamiliale.

Les résultats obtenus ont aussi été comparés au compte de taxe d'une résidence unifamiliale avant fusion des deux villes, c'est-à-dire en 2002. Pour cela nous avons déterminé le taux de la taxe foncière généralisée en 2002. Le calcul du compte de taxe a été obtenu en procédant aux opérations suivantes :

- détermination de la valeur moyenne courante au rôle 2002 d'une résidence unifamiliale. Ce montant s'élevait à 122 909 \$ pour la Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et 122 528 pour l'ancienne Ville d'Estérel;
- calcul de la différence entre les affectations de surplus en 2002 et la moyenne des affectations de surplus sur la période 1996-2000. A ce montant nous avons également déduit la réduction sur le Fonds de financement des activités locales inscrit en 2002;
- calcul du facteur d'ajustement : ce facteur d'ajustement a été obtenu en divisant l'excédent net de l'opération précédente par la richesse foncière des deux municipalités en 2002;
- calcul de la TFG normalisée en 2002 : la TFG harmonisée a été obtenue en ajoutant à la TFG 2002, facteur d'ajustement obtenu lors de l'opération précédente. La TFG normalisée 2002 obtenue pour la Paroisse s'élevait à

1,2551\$/100 \$ d'évaluation, alors que pour le Village, le taux obtenu a été de 1,4914 /100 \$ d'évaluation;

- détermination du compte de taxe 2002 pour chacune des villes selon le taux de la TFG normalisée. Le résultat obtenu a été ramené en valeur courante 2004 pour tenir compte de l'inflation. Le résultat obtenu s'établit ainsi :
  - Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson : 1 255 \$;
  - Ville d'Estérel : 1 491 \$.

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE		
	Ancienne Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac- Masson	Ancienne Ville d'Estérel
<b>VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE DANS L'AGGLOMÉRATION (2004)</b>	128,323 \$	128,323 \$
<b>COMPTE DE TAXES POUR L'ANNÉE 2002* (avant fusion)</b>	2,039 \$	2,196 \$
<b>COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE</b>		
<i>année 2004</i>	2,215 \$	2,157 \$
année 2005	2,113 \$	2,235 \$
année 2006	2,114 \$	2,212 \$
au terme des mesures de transition - 2007 -	2,304 \$	2,314 \$
<b>COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION</b>		
<i>année 2004</i>	- \$	- \$
année 2005	2,688 \$	2,665 \$
année 2006	2,597 \$	2,644 \$
au terme des mesures de transition - 2007 -	2,768 \$	2,726 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		
<i>année 2004</i>	- \$	- \$
année 2005	576 \$	430 \$
année 2006	483 \$	431 \$
au terme des mesures de transition- 2007 -	464 \$	412 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		
année 2004	0%	0%
année 2005	27.2%	19.2%
année 2006	22.9%	19.5%
au terme des mesures de transition - 2007 -	20.1%	17.8%
Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.		
* sur base d'une résidence unifamiliale de même valeur en dollar constant de 2004		

<b>PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE:</b>				
				<b>128,323 \$</b>
<b>(évaluation municipale moyenne dans votre secteur)</b>				
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	2,215 \$	2,113 \$	2,114 \$	2,304 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
- taxe d'agglomération		466 \$	466 \$	549 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		2,223 \$	2,131 \$	2,219 \$
<b>TOTAL</b>		2,688 \$	2,597 \$	2,768 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		576 \$	483 \$	464 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		27%	23%	20%
Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				

<b>PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE:</b>				<b>100,000 \$</b>
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	1,826 \$	1,745 \$	1,746 \$	1,894 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
- taxe d'agglomération		386 \$	387 \$	451 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		1,811 \$	1,740 \$	1,809 \$
<b>TOTAL</b>		2,198 \$	2,127 \$	2,260 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		453 \$	381 \$	366 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		26%	22%	19%
Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				

<b>PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE:</b>				<b>200,000 \$</b>
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	3,199 \$	3,044 \$	3,046 \$	3,343 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON</b>				
- taxe d'agglomération		666 \$	667 \$	796 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		3,263 \$	3,121 \$	3,258 \$
<b>TOTAL</b>		3,929 \$	3,788 \$	4,054 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		885 \$	741 \$	711 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		29%	24%	21%

Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.  
\* au terme des mesures de transition liées au regroupement

**PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON**

<b>TAUX DE TAXE ET TARIFICATION POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE</b>				
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>				
- taux de la taxe foncière générale <sup>(1)</sup>	1.3730 \$	1.299 \$	1.300 \$	1.448 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)	453 \$	446 \$	446 \$	446 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE LA MUNICIPALITÉ</b>				
<b>TAXES IMPOSÉES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION</b>				
- taux de taxe foncière générale <sup>(1)</sup>		0.280 \$	0.280 \$	0.344 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)		107 \$	107 \$	107 \$
<b>TAXES IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE</b>				
- taux de taxe foncière générale <sup>(1)</sup>		1.451 \$	1.380 \$	1.449 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)		360 \$	360 \$	360 \$
(1) taux du 100\$ d'évaluation				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				

VILLE D'ESTÉREL				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE:</b>				
				128,323 \$
<b>(évaluation municipale moyenne dans votre secteur)</b>				
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	2,157 \$	2,235 \$	2,212 \$	2,314 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE D'ESTÉREL</b>				
- taxe d'agglomération		466 \$	466 \$	549 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		2,200 \$	2,178 \$	2,177 \$
<b>TOTAL</b>		2,665 \$	2,644 \$	2,726 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		430 \$	431 \$	412 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		19%	20%	18%
<small>Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.  * au terme des mesures de transition liées au regroupement</small>				

<b>VILLE D'ESTÉREL</b>				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE: 100,000 \$</b>				
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	1,781 \$	1,840 \$	1,822 \$	1,901 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE D'ESTÉREL</b>				
- taxe d'agglomération		386 \$	387 \$	451 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		1,728 \$	1,711 \$	1,710 \$
<b>TOTAL</b>		2,114 \$	2,097 \$	2,161 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		274 \$	275 \$	260 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		15%	15%	14%
Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				

<b>VILLE D'ESTÉREL</b>				
<b>COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE:</b>				<b>200,000 \$</b>
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007*</b>
<b>SITUATION ACTUELLE</b>	3,109 \$	3,235 \$	3,199 \$	3,357 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE D'ESTÉREL</b>				
- taxe d'agglomération		666 \$	667 \$	796 \$
- taxe de la municipalité reconstituée		3,394 \$	3,359 \$	3,358 \$
<b>TOTAL</b>		4,060 \$	4,026 \$	4,154 \$
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>		825 \$	827 \$	797 \$
<b>IMPACT EN POURCENTAGE</b>		25%	26%	24%
Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				

VILLE D'ESTÉREL				
TAUX DE TAXE ET TARIFICATION POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE				
	2004	2005	2006	2007*
<b>SITUATION ACTUELLE</b>				
- taux de la taxe foncière générale <sup>(1)</sup>	1.328	1.395 \$	1.377 \$	1.456 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)	453 \$	446 \$	446 \$	446 \$
<b>EN CAS DE RECONSTITUTION DE LA MUNICIPALITÉ</b>				
<b>TAXES IMPOSÉES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION</b>				
- taux de taxe foncière générale <sup>(1)</sup>		0.280 \$	0.280 \$	0.344 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)		107 \$	107 \$	107 \$
<b>TAXES IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE</b>				
- taux de taxe foncière générale <sup>(1)</sup>		1.666 \$	1.649 \$	1.648 \$
- tarification (eau, égouts et ordures)		62 \$	62 \$	62 \$
(1) taux du 100\$ d'évaluation				
* au terme des mesures de transition liées au regroupement				